



Autorisation de rejet des eaux traitées issues d'un assainissement non-collectif DANS UN FOSSÉ ou TERRAIN PRIVÉ

Réf. Dossier :

Nom du pétitionnaire :

Adresse :

Commune :

Je soussigné(e) Monsieur /Madame

domicilié(e) à

AUTORISE Monsieur /Madame

à rejeter les effluents domestiques traités issues de son/leur assainissement non collectif de son/leur habitation située à

....., situé sur la parcelle cadastrée

..... dans /sur

Fait à

le

Signature :

Le système d'assainissement doit être réalisé conformément au projet et aux prescriptions techniques définies par l'arrêté du 7 septembre 2009 et aux consignes de mise en oeuvre du DTU 64.1.

Les eaux rejetées devront respecter les normes de rejet (fixées par l'article 7 de l'arrêté du 07septembre 2009) à savoir :

- 30 mg /l pour les matières en suspension (MES)
- 35 mg/l pour la demande Biochimique en Oxygène sous 5 jours (DBO5).

Pièce jointe : Plan de situation et plan de masse

Ce document doit être retourné avant la réalisation des travaux de mise en place de l'assainissement non collectif à l'adresse suivante :

Couesnon Marches de Bretagne
Service assainissement non - collectif
PA de Coglais Saint-Eustache / Saint-Etienne-en-Coglès
35460 MAEN ROCH